

CONFERENCE DE PRESSE - 14 FEVRIER 2017

De manière générale, IDETA déplore les amalgames, approximations et affirmations erronées qui portent atteinte à l'image de l'Agence, de ses travailleurs et de tous les mandataires publics qui s'y investissent. Ils discréditent également l'ensemble des élus communaux de Wallonie picarde – toutes familles politiques confondues - qui participent aux débats et valident les orientations stratégiques prises par IDETA.

La mise à mal de la réputation de probité et de dynamisme véhiculée par IDETA peut avoir des conséquences néfastes sur le bon fonctionnement des outils supracommunaux que sont les intercommunales de Wallonie picarde et sur le développement futur du territoire.

EN TOUTE TRANSPARENCE

- 1. « Une intercommunale, par définition, est une entreprise publique créée par des communes afin d'accomplir des missions de service public d'intérêt communal. La première raison d'être d'IDETA est la valorisation de terrains à destination économique. L'intercommunale affirme ne plus être en mesure d'assurer cette mission et cherche – pour justifier son existence ?- de nouveaux métiers et des financements plus importants. »**

Lors de la fondation d'IDETA en 1991, les 20 communes associées ont décidé de lui confier la mise en œuvre de ce que l'on appelle à l'époque « la politique d'expansion économique » dont la priorité est en effet de développer les « zonings ».

1994, avec l'éligibilité aux interventions du FEDER, constitue déjà un tournant dans la vie de notre jeune intercommunale. Dès ce moment, IDETA cesse de concevoir le développement du territoire sous le seul prisme de l'expansion économique pour adopter une vision globale du développement. Cette stratégie trouve une première concrétisation avec les missions d'ingénierie touristique et la création de la Maison du Tourisme en 1999.

Au début des années 2000, la préoccupation citoyenne s'exprime (déjà) dans le sens de la réduction du nombre de structures intercommunales. Les responsables politiques des communes associées répondent favorablement à cette préoccupation puisqu'ils décident en 2003 de regrouper plusieurs structures dont l'IFHO (intercommunale de financement du Hainaut occidental) au sein d'IDETA. Cette intégration a un impact significatif sur la structure des comptes d'IDETA et crée un nouveau métier de l'Agence au service des communes associées, à savoir la gestion des actifs communaux dans le

secteur énergétique. C'est sur cette base et en toute logique que les communes confient en 2009 à IDETA le développement de projets en énergie durable via des prises de participations

IDETA ne justifie pas son existence par le développement de « nouveaux métiers » puisque la gestion dynamique des participations communales dans le secteur énergétique est au cœur des métiers de l'Agence depuis plus de 13 ans et résulte d'une volonté de bonne gouvernance de la part des communes associées.

2. « La Députée Véronique Waroux s'inquiète du contenu du Plan Stratégique IDETA 2017-2019, plan qu'elle n'a d'ailleurs pas approuvé en tant que conseillère communale à Péruwelz. »

L'élaboration du Plan stratégique 2017-2019 est le fruit d'un processus complet et transparent mené par IDETA, qui a impliqué les administrateurs et un grand nombre de mandataires communaux. De nombreuses questions ont été mises sur la table et suscité de grands débats. Les responsables de l'intercommunale ont également participé à de multiples rencontres avec des représentants des communes concernées. Au cours de ces réunions, aucun sujet n'a été évité ; la presse a par ailleurs donné écho à de nombreuses préoccupations émises par certains responsables politiques.

Au terme de tous ces débats et après examen par les différents conseils communaux, le Plan stratégique a été adopté en décembre 2016 par l'Assemblée générale à une majorité de 75 %. Les modifications statutaires destinées à mettre en œuvre le plan stratégique et l'évolution des cotisations ont quant à elles été approuvées par les conseils communaux par 81% des voix, en ce compris celle de Madame Waroux qui a voté favorablement.

Le caractère démocratique du processus qui a mené à cette adoption ne peut être remis en cause. A aucun moment, Mme Waroux, conseillère communale de Péruwelz, n'a questionné IDETA. Elle n'a pas participé aux séances d'information à destination des conseillers communaux organisées par l'Agence et s'est abstenue sur l'adoption du Plan stratégique lors de la séance du conseil communal de Péruwelz du 29 novembre 2016. Le fait d'exprimer ses inquiétudes, par voie de presse, dans un contexte délétère vis-à-vis des intercommunales, pose cependant légitimement question.

3. « Ces dernières années et derniers mois, IDETA a constitué des structures de sociétés en poupées russes : IDETA scrl → Elsa Energy SA → SIBIOM + ENORA + Shetland Green Electricity SGE (Ecosse) + e-NosVents »

Les diverses missions exercées par IDETA sont reprises dans ses statuts dont les dispositions ont été validées par les communes associées. Une des dispositions de l'article 4 stipule ainsi que « *L'association a pour objet de : (...) Souscrire, acquérir, gérer ou réaliser toute participation dans le secteur énergétique, financier, infrastructures et réseaux.* »

C'est dans ce cadre légal, et après validation des différents conseils communaux, que la société anonyme ELSA a été constituée en 2010. L'objet social de la sa ELSA, dont les statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale et la tutelle de la Région wallonne, précise notamment que ces activités peuvent impliquer la prise de participation dans des sociétés tierces (filiales) et se dérouler en Belgique et à l'étranger. Ces deux dispositions n'ont jamais fait débat.

Le Conseil d'administration d'IDETA a confié au Conseil d'administration d'ELSA la tâche de mettre en œuvre l'objectif stratégique de développer des outils liés aux énergies propres, selon la volonté exprimée par les communes associées lors de la création du sous-secteur « Energie durables » en 2009. Pour mémoire, la création de ce sous-secteur et des objectifs généraux qui le sous-tendent, a fait l'objet d'un accord unanime des 23 conseils communaux concernés en 2009.

Depuis lors, chacun des Plans stratégiques de l'intercommunale fait mention de ces volonté de développement. Si dans un premier temps le focus a été fait sur l'éolien en articulation avec les ZAE, l'ouverture sur les autres technologies est apparue rapidement. Ainsi, la volonté d'IDETA de travailler dans la biométhanisation est reprise dans le Plan stratégique 2010-2012. La forme d'intervention envisagée était à l'époque différente mais c'est bien au départ de la réflexion entamée que le projet a évolué et à conduit IDETA – au travers l'outil SIBIOM – à proposer une nouvelle approche, actuellement en discussion.

L'ensemble des réflexions, portées soit en ELSA et/ou en IDETA a conduit l'Agence à soumettre à l'approbation des communes le plan d'action contenu dans le Plan stratégique 2014-2016. Approuvé par l'ensemble des conseils communaux à la fin 2013, il détaille **sans ambiguïté** l'ensemble des projets et outils (filiales et sous-filiales) qui seront mis en œuvre grâce à la plus-value de la vente du réseau de câblodistribution (p. 59). Ce document est publié sur le site web de l'Agence.

Il est par ailleurs évident qu'entre une décision stratégique des communes et la concrétisation d'un projet, il est indispensable qu'un certain nombre d'outils soient

activés sans que l'on puisse parler de « poupées russes ». La transparence dans l'existence de ces outils n'est pas à mettre en cause puisqu'ils apparaissent dès le plan stratégique 2014-2016 accessible à tous les conseillers communaux. La méthode de gouvernance et le reporting opérationnel de ces structures est détaillé plus bas.

4. « Le Plan Stratégique 2017-2019, document public sur lequel les communes se prononcent, ne fournit aucune explication sur les projets "innovants" : hydroliennes de SGE en Ecosse (1,8 M€) ou la biométhanisation de Sibiom (9,5 M€), ...»

Les éléments stratégiques relatifs à ces deux projets (choix et budget à y consacrer) sont contenus dans les Plans stratégiques de l'Agence depuis plusieurs années, sans que ces points n'aient fait débat à l'époque.

Ces projets font l'objet d'un reporting régulier quant à leur mise en œuvre dans les organes de gestion concernés (CA et AG ELSA – CA IDETA). Par ailleurs, l'Agence communique régulièrement sur ces projets et leurs éléments essentiels sont largement relayés par la presse et les partenaires.

Ces deux projets sont en phase avancée de développement et ne relèvent plus d'une option stratégique (déjà prise) mais bien d'un suivi de mise en œuvre, de la compétence du Conseil d'administration. Il en va de même pour les autres projets, comme par exemple de la ZAE Polaris.

Le statut des deux projets est cependant différent.

Concernant le projet de biométhanisation, le processus de demande de permis est toujours en cours. La décision d'investissement relèvera du Conseil d'administration d'IDETA comme toujours annoncé et n'interviendra pas avant l'été 2017.

Concernant le projet hydrolien, la phase de construction et de « *commissioning* » se poursuit. La troisième turbine a été déployée avec succès fin janvier 2017 et la remise du parc à la filiale SGE est programmée pour juillet 2017.

Le montant de cet investissement (1,8 M€) doit se lire au regard de la totalité du budget d'investissement prévu dans les énergies durables par IDETA et ELSA, soit 45 M€, soit 4%. Si on ajoute l'investissement en matière d'équipements économiques effectués ou programmés entre 2014 et 2019, soit plus de 100 M€, le « poids » de cet investissement tombe à 1%. Sur la même période, la Wallonie picarde aura bénéficié de subsides européens, permettant de financer 34 projets pour 104 millions €, rien que pour les programmes FEDER. Focaliser sur l'extraterritorialité du projet hydrolien donne la perception d'une Agence qui se disperse à l'étranger plutôt que de se concentrer sur le développement de la Wallonie picarde, ce qui n'est pas exact.

5. « Au moment où le Parlement de Wallonie approuve, ce 1er février, le Décret du Ministre Prévot sur le redéploiement des Zones d'activités économiques (ZAE), avec un objectif de 200 ha équipés/an, IDETA justifie son changement de cap par le ralentissement de la commercialisation des terrains industriels »

IDETA n'est pas à contre-courant de la politique économique wallonne et ne se détourne pas du développement des parcs d'activité économique. Le développement des parcs d'activité économiques reste une des pierres maitresse de l'action d'IDETA. Quelques éléments illustratifs :

- L'objectif d'IDETA est de livrer **80 ha** de terrains équipés à l'horizon 2019, parfaitement en phase avec les objectifs fixés par le Ministre Prévot ;
- Le budget d'investissement prévu se monte à **45 M€** ;
- En terme de procédures planologiques, l'Agence ambitionne de disposer d'un stock supplémentaire de **120 ha** à opérationnaliser dès 2020 à un rythme prévu de 30 à 40 ha par an.

Le ralentissement de la commercialisation des terrains qui se rencontre partout en Wallonie est dû ces dernières années à deux facteurs. Le premier, conjoncturel, est la grande crise économique qui a frappé de plein fouet l'économie mondiale ces dernières années. Le second tient à la faiblesse des disponibilités actuelles de terrains, notamment du fait de la multiplication des recours judiciaires. A cet égard, l'exemple de Tournai-Ouest est malheureusement éclairant. L'objectif de l'Agence est de vaincre ces obstacles et de retrouver une capacité d'accueil des investisseurs à un rythme digne des besoins du développement économique de notre territoire.

L'Agence souhaite poursuivre avec détermination la mise en œuvre des parcs d'activité mais la réduction des marges réalisées lors des ventes (due à la hausse des coûts de mise en œuvre liée à l'augmentation légitime des contraintes environnementales) ne permet plus de dégager les moyens pour couvrir les missions d'intérêt général qu'elle réalise au bénéfice du territoire et des communes. C'est le message qui a été transmis aux communes associées et l'unique sens de l'augmentation des cotisations communales, décidée après débats par les communes associées.

6. « Certains investissements « innovants » se sont déjà relevés perdants (éoliennes à axe vertical, techniques d'isolation,...) »

Les deux exemples cités s'inscrivent dans le cadre de projets qui ont, notamment de par leur caractère innovant en matière énergétique, été sélectionnés par la Wallonie dans le cadre du programme Convergence.

Pour mémoire, parmi les critères de sélection imposés par l'Europe dans le cadre des fonds européens, la dimension énergétique et l'innovation sont des éléments clé. La volonté de l'Union européenne est, fort logiquement, de profiter de ces programmes pour favoriser le développement et le déploiement de techniques et technologies innovantes. Les services de l'Agence s'inscrivent naturellement dans cette optique. Ainsi, à titre d'exemple, lors du dernier appel à projets le taux de réussite des projets portés par l'Agence pour « ses » bâtiments est de 100% ! Nul doute que la qualité technique des dossiers a joué et que, globalement, l'Agence est loin de pouvoir être considérée comme « perdante ».

La problématique des éoliennes à axe vertical installées autour du centre d'entreprises La Lanterne à Enghien est connue et assumée par l'Agence. IDETA a installé en 2010 cinq mini-éoliennes en articulation avec son centre d'innovation La Lanterne à Enghien. A un moment où les projets d'éoliens dits « industriels » étaient contestés par les riverains et le recours au mini-éolien présenté comme la solution, la volonté de l'Agence était de tester en situation réelle cette technologie pour laquelle aucun retour n'existait alors en Wallonie. Il s'agissait d'un projet pilote qui a bénéficié d'un subside à 90% du FEDER. L'investissement net pour l'intercommunale s'est monté à 6.310 € HTVA. Après quatre ans de fonctionnement, les conclusions ont été négatives notamment au regard du caractère inapproprié de la technologie de l'axe vertical à la structure de vent au sol en Wallonie. Vu l'intérêt pour ce type de technologie auprès du grand public, il semblait essentiel pour l'Agence de pouvoir objectiver les choses afin d'éclairer, en toute objectivité, les candidats investisseurs en la matière.

Ajoutons que le Ministre Carlo Di Antonio est à l'initiative d'un projet appelé « Routes du Vent » qui vise à installer des petites éoliennes à axe vertical le long des autoroutes et des voies navigables. Un appel à projet-pilote a d'ailleurs été lancé en ce sens à l'été 2014.

Pour ce qui est des « techniques d'isolation », il est juste de signaler que **sur les dix bâtiments mis en œuvre dans les dix dernières années par l'Agence, le seul où des investissements innovants n'ont pas donné les résultats escomptés est La Lanterne.**

La conception du bâtiment a été confiée à l'agence d'architecture et d'urbanisme ZIG-ZAG en date du 18 octobre 2007 qui s'est adjoint les services d'un bureau d'études pour le volet techniques spéciales. Les auteurs de projet ont conçu la peau extérieure du bâtiment, à savoir une façade vitrée double peau dite 'active', composée de plusieurs strates afin d'agir comme un isolant.

Dès la réception du bâtiment de La Lanterne en 2010 des problèmes sont apparus. Les auteurs de projet et entreprise ont été sollicités à plusieurs reprises pour diagnostiquer

et résoudre ces problématiques. Devant leur inertie, IDETA a entrepris diverses démarches. C'est pourquoi en décembre 2012, une mesure d'office est prise à l'encontre de l'architecte et de son bureau d'études en techniques spéciales. Un expert est alors désigné au terme d'un appel d'offre concernant les problèmes de confort thermique. Il s'agit du bureau CSD. Les conclusions de son rapport pointent clairement une erreur de conception comme cause majeure des inconforts thermiques (86% des responsabilités), qui sont principalement des surchauffes. Le comité de Direction du 7 juillet 2014 a décidé d'assigner en justice, à la fois les auteurs de projet et l'entrepreneur, pour défaut de confort thermique et acoustique. Depuis, un expert judiciaire a été désigné. A ce jour, des mesures contradictoires ont permis d'objectiver l'existence des problèmes. L'expert élabore un plan d'action sur base d'une proposition du bureau d'étude présentée à l'ensemble des parties. 2017 verra débuter la mise en œuvre de corrections, d'abord à petite échelle.

Si cette situation est regrettable, elle fait, statistiquement, partie des aléas auxquels s'expose tout maître d'ouvrage. En aucun cas, une « faute » dans le chef des services d'IDETA ne peut être alléguée.

7. « IDETA se tourne même vers l'adaptation des réseaux de distribution et le stockage d'énergie, domaines qui nécessitent des expertises rares d'énergéticiens hautement spécialisés »

Par cette affirmation, on laisse entendre qu'IDETA s'engage, à nouveau, dans une aventure technologique sans en avoir les compétences et sans aucun lien avec ses missions. Une fois encore, la réalité est toute autre.

L'ensemble des acteurs du secteur de l'énergie reconnaissent unanimement que l'adaptation des réseaux électriques est un des enjeux sociétaux majeurs de demain, tant pour améliorer l'intégration des énergies renouvelables que pour réduire le coût de la distribution au bénéfice de tous les acteurs. Les choix technologiques seront cruciaux car les investissements seront colossaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le réseau de distribution de la « zone » ORES appartient à 100% aux communes et les investissements dans ce domaine pourraient impacter les budgets communaux. IDETA prend ses responsabilités et s'implique activement dans ce domaine conformément à la mission qui lui a été confiée par les communes associées de gérer ces actifs d'une manière dynamique. Cette préoccupation est d'ailleurs mentionnée dans les documents de l'Agence depuis plusieurs années.

IDETA n'a pas vocation à agir seule dans ce domaine et intervient en connexion avec les acteurs industriels de première ligne que sont les gestionnaires de réseaux.

Ainsi, concrètement, les services de l'Agence sont aujourd'hui **impliqués dans deux contrats de recherche** liés au stockage d'énergie à l'adaptation des réseaux de distribution. Ces projets, sélectionnés et subventionnés par la Wallonie, s'inscrivent, pour le premier (**SmartWater**), dans le cadre du programme mobilisateur ENERGISERE et, pour le second (**e-Cloud**), dans le cadre de l'appel à projet du Pôle de compétitivité GREENWIN.

Le projet **SmartWater** implique 10 partenaires, dont IDETA, l'Université de Liège, l'UCL, l'UMons, l'ULB, Multitel, et quatre partenaires privés et industriels. Il a débuté en 2014 et devrait se terminer en 2017. L'objectif est la mise au point d'outils d'analyse (juridique, économique) et de modélisation (géomécanique, hydrogéologique, hydraulique, électromécanique) ainsi que des outils informatiques pour évaluer et créer des réservoirs de stockage d'énergie potentielle hydraulique. Une des applications comporte la mise en œuvre d'une station d'hydro-pompage au sein du campus Negundo sur la ZAE de Tournai-Ouest. La mission d'IDETA dans le consortium est de fournir une « maquette » industrielle pour la réalisation des tests de validation « *in situ* » des recherches. La subvention du programme est de 3.133.000 €, dont 85.551 € pour IDETA. Dans ce cadre, le Directeur du projet pour IDETA a contribué à une publication scientifique intitulée : *“Set-up of a pump as turbine use in micro-pumped hydro energy storage: a case of study in Froyennes Belgium”*.

Le projet **e-Cloud** a débuté en 2016 et devrait durer 40 mois. L'objectif de la recherche est d'étudier la mise en place d'un système permettant de mettre des unités de production d'électricité renouvelable directement à disposition des entreprises d'une même zone d'activité économique, dans le but de diminuer leur facture énergétique, de mutualiser les moyens de production dans une dimension coopérative et de développer les unités de production d'énergie verte dans une optique de consommation locale. Le projet est appliqué à 2 pilotes dont un est le parc d'activités économiques de Tournai-Ouest et impliquera la mise à disposition d'infrastructures d'IDETA. Le projet rassemble plusieurs partenaires privés et publics sous la coordination du gestionnaire de réseau ORES, dont RESA, IDETA, SPI+, les universités de Mons et de Liège. IDETA participe à l'ensemble du projet, mais sa tâche plus spécifique est liée à l'approche « clients » et le contact vers les entreprises. Le budget global du projet est de 5.200.000 € dont 99.649 € pour IDETA. Dans le cadre de cette collaboration, le Directeur du projet pour IDETA a été invitée à participer en qualité d'orateur à la Chaire ORES qui se tiendra ce 30 mars 2017 à l'Université de Mons (Umons).

Ces deux exemples concrets illustrent la cohérence des actions menées par l'Agence, qui s'attache avec les moyens dont elle dispose, à contribuer positivement au développement sociétal, dans le respect du rôle de chacun et en s'entourant des

compétences requises. Le fait de pouvoir attirer des projets de recherche sur le territoire est un atout non négligeable.

- 8. «IDETA a consenti des investissements pour près de 50 M€ pour ses différents centres d'entreprises et bâtiments relais (dont 30 pour le seul quartier Negundo à Tournai) et en prévoit encore de nombreux à l'avenir. En 2015, avec des taux d'occupation partiels, ces bâtiments accueillait 243 emplois. Soit environ 200.000€/emploi hébergé... »**

Le budget d'investissement des centres d'entreprises et des bâtiments-relais du quartier Negundo est de **10.675.000 €** TVAC. Les 30 M€ avancés incluent les travaux de mise en œuvre des voiries publiques, la crèche, le Negundo 3 (centre de séminaires et de formation) et le Negundo 4 – destiné à la vente.

Rapporter le montant de l'investissement au nombre d'emplois hébergés à un moment donné est le résultat d'un raisonnement qui doit être fortement nuancé. En effet, à ce jour, nous comptabilisons dans nos bâtiments 90 locataires et près de 300 emplois. Concernant la méthode de calcul, il faut dépasser le stade de 'la photo instantanée' et tenir compte de l'amortissement du bâtiment. Si on prend l'hypothèse d'un amortissement sur 20 ans, couplé à une durée moyenne de location de 3 ans par locataire (estimation sur base de notre expérience), nous estimons le nombre total d'emplois dans nos centres et halls relais à 1800 emplois ($20/3 \times 300 = +/- 1800$), soit un coût de 16.540€ par emploi et non 200.000€ par emploi.

- 9. « Le Crématorium Les Blancs Arbres accuse un déficit cumulé de 1,6 M€ depuis janvier 2010. Il fonctionne pourtant à plein régime, avec jusqu'ici des tarifs calqués sur ceux des concurrents privés. Et, des extensions sont envisagées. »**

La question du « déficit cumulé » du crématorium est un élément connu des instances et des communes associées. Il s'explique simplement par le taux d'endettement élevé du secteur consécutif à la faiblesse de la capitalisation de l'outil par les associés communaux.

A l'époque de la création du crématorium par les communes, celles-ci ont décidé de ne capitaliser le secteur qu'à hauteur de 1,2 € par habitant, sans cotisation annuelle. Au vu de l'importance d'un tel outil pour la population, son coût pour le citoyen a été très faible. A titre de comparaison, la capitalisation pour les autres crématoriums intercommunaux récents se situe entre 5 et 10 € par habitant. Il est évident qu'avec un tel niveau de capitalisation le résultat d'exploitation serait différent. Il ne convient pas à l'Agence de remettre en cause les décisions des communes mais il est injuste de faire porter les conséquences de ces décisions sur l'appréciation que l'on peut avoir du

travail effectué par des équipes qui effectuent un travail de qualité et s'engagent au quotidien avec une charge psychosociale est forte.

Par ailleurs, les résultats d'exploitation particulièrement positifs du crématorium permettent de prévoir une situation bénéficiaire dès 2019.

Rappelons que ces questions sont abordées de manière transparente avec les communes dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique 2017-2019 qui contient des mesures de gestion appropriées.

10. « IDETA élargit ses missions et consacre donc des budgets publics significatifs dans des secteurs que le privé peut assumer : réseau de bornes de recharge électrique, développement éolien, panneaux photovoltaïques, stations CNG, crématorium, promotion immobilière (bureaux), bureau d'études ... »

Il est ici pointé sept domaines d'intervention dans lesquels IDETA se subsisterait aux opérateurs privés et mettrait ainsi à mal le principe de subsidiarité qui « *s'oppose à la prise en charge par le pouvoir public de besoins correctement assurés par les initiatives des particuliers.* »

Indépendamment du fait que, comme souligné plus haut, l'ensemble des missions ou projets concernés ont déjà fait l'objet de décisions des organes de gestion de l'Agence et/ou des communes associées, il convient d'apporter des éléments de contexte qui confortent, si besoin, les choix effectués au regard du principe de subsidiarité évoqué.

Réseau de bornes de recharge électrique

La directive européenne 2014/94/UE impose les règles en vue du déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs dans les Etats membres de l'UE, notamment des points de recharge pour véhicules électriques. Pour la Belgique, la directive européenne fixe à **21.000 le nombre de points de recharge pour voitures électriques à l'horizon 2020**, dont 10 % doivent être ouverts au public.

Actuellement, on dénombre en Belgique près de 400 bornes de recharge selon l'ASBE, la section belge du réseau européen du secteur des voitures électriques. Les objectifs sont loin d'être atteints et les initiatives des opérateurs privés ne sont pas légion. Le faible nombre de voitures électriques et le développement des solutions de recharge à domicile ou sur le lieu de travail rendent non rentables le déploiement de bornes « commerciales » sur le domaine public.

Le déploiement de telles infrastructures s'avère néanmoins nécessaire pour donner du crédit à cette technologie propre. Dans ce cadre, le rôle des opérateurs publics est évident. C'est dans cette **optique de service public** qu'IDETA a été un des précurseurs

en Wallonie dans le déploiement de telles bornes. Mme Waroux le reconnaissait en février 2015 dans sa question parlementaire au Ministre Furlan : « À ma connaissance, jusqu'à présent, l'installation d'infrastructures de rechargement publiques ou accessibles au public a toujours été faite sur base d'initiatives isolées, publiques ou privées. Aussi, relevons les intercommunales IEG et IDETA, d'une part, et la Province de Liège, d'autre part, qui ont apporté un soutien d'ampleur à ces installations ». (P.W. – C.R.I.C. N°94 (2014-2015) – Mardi 24 février 2015, p.55)

Une première vague de 15 bornes a été ainsi déployée en 2012. Une deuxième vague, combinée avec une mise à niveau des bornes existantes, est en cours de déploiement. Pour IDETA, cette action se conçoit comme un soutien aux communes et donc, dans tous les cas, le choix des emplacements est fait avec les communes, hormis bien entendu les bornes installées en articulation avec les infrastructures de l'Agence.

Pour cet été, ce sont ainsi **50 bornes**, accessibles au public, qui seront déployées. Le budget d'investissement consacré par IDETA sera de 370.000 €. A noter que ce déploiement se fait en parfaite coordination avec ORES qui a suivi l'exemple d'IDETA pour le reste du territoire wallon qu'elle couvre. A l'heure actuelle, ces bornes sont en cours de migration vers une nouvelle technologie et des interruptions du service sont malheureusement à signaler.

Au regard des objectifs obligatoires fixés par l'Union européenne, grâce à l'initiative portée par IDETA et soutenue par ses communes associées, la Wallonie picarde sera le premier bassin de vie wallon doté d'une couverture de bornes de recharge pour véhicules électriques ouvertes au public, trois ans avant l'échéance fixée. Cette initiative publique ne porte aucunement atteinte à des initiatives privées en la matière.

Développement éolien

Le cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région Wallonne adopté par le Gouvernement wallon le 21 février 2013 stipule (p.31) que « *Le développement de l'énergie éolienne étant devenu une préoccupation de tous, la participation des pouvoirs locaux et des citoyens qui souhaitent s'impliquer dans ce développement se doit d'être assurée.* »

Pour ce faire, il impose aux développeurs éoliens de permettre la participation financière dans leur projet de parc des communes et/ou des intercommunales, ainsi que des coopératives citoyennes avec ancrage local et supra-local. Par ailleurs, les communes pourront envisager différentes modalités de participation (financière ou en nature) et via création d'une association de projets, recours à une intercommunale, participation à une société exploitante. La participation financière pourra prendre la forme d'une structure de capital mixte ou d'une structure à capital séparé, avec cession

d'une ou de plusieurs éoliennes par le porteur de projet. Pour autant qu'une demande leur soit faite en ce sens, le cadre de référence prévoit que les développeurs éoliens ouvrent le capital du projet à une participation à hauteur de cette demande, sans toutefois que cette obligation ne les lie au-delà des seuils suivants : 24,99% du projet pour les communes (communes, intercommunales, CPAS).

Le positionnement d'IDETA en matière de développement s'inscrit parfaitement dans cette volonté du Gouvernement wallon. On peut même souligner que l'Agence a été précurseur en la matière.

En effet, dès 2008, IDETA s'est inscrit volontairement dans la logique des « **zonings durables** » portée à l'époque par le Ministre André Antoine. L'Agence a ainsi envisagé l'implantation d'éoliennes sur les futures extensions des ZAE prévues dans le cadre du Plan prioritaire (Tournai-Ouest, Ghislenghien et Leuze-Europe). A l'époque, l'administration wallonne du territoire proscrivait l'implantation d'éoliennes à l'intérieur des zones d'activité. Le volontarisme d'IDETA en la matière a donc attiré l'attention de développeurs privés qui étudiaient le développement de parc éoliens à proximité de ces sites, au vu du bon potentiel venteux qu'on y retrouvait. Ces promoteurs ont donc pris contact avec l'Agence afin de lui proposer un **co-développement**. C'est ainsi que sont nés les projets éoliens de :

- Tournai-Ouest en partenariat avec SPE-Luminus (devenu EDF Luminus)
- Ghislenghien en partenariat avec la filiale énergétique du groupe Colruyt
- Leuze-Europe en partenariat avec Electrabel et la coopérative citoyenne CLEF

A noter que ce dernier projet a été le premier en Wallonie à associer, aux côtés d'un énergéticien reconnu, un opérateur public et une coopérative citoyenne. Il est également le seul à ce jour en opération, et ce depuis 2011. Les deux turbines « publiques » sont exploitées au nom d'IDETA par la filiale ELSA.

Au fil du temps, vu l'évolution du cadre de référence, d'autres développeurs qui souhaitaient renforcer leur ancrage public ont pris contact avec l'Agence afin de lui proposer une prise de participation dans leur parc. Outre le fait que cette démarche s'inscrit complètement dans les missions et objectifs fixés à l'Agence par les communes associées, chaque partenariat a préalablement été discuté avec la/les commune(s) concernée(s) et fait l'objet d'une décision du Conseil d'administration d'IDETA. On peut ainsi citer le partenariat en cours avec la société ENECO pour la mise en œuvre du parc éolien de Celles-Molembaix.

Par ailleurs, IDETA s'est également substitué en 2013, à leur demande, aux obligations contractées par les communes de Leuze-en-Hainaut et Beloeil dans le cadre d'un

partenariat qu'elles avaient conclues avec la société Windvision pour le parc dit de Tourpes-Thumaide. Un prêt subordonné de 1,5 M€ a ainsi été consenti par l'Agence à la société de projet WindFarmLeuze, reprise depuis par EDF Luminus.

Dans sa question parlementaire¹ posée au Ministre de l'Énergie en date du 20 décembre 2016 et relayée début janvier par la presse, Mme Waroux affirme que « *Lorsque (les) plus petites structures (de développement éolien) prennent contact avec les intercommunales pour envisager l'implantation d'éoliennes dans les zonings qu'elles gèrent, il leur est rétorqué que l'exclusivité est réservée à EDF ou Engie* ». IDETA s'inscrit en faux face à ces déclarations et souligne que les conventions de partenariat entre IDETA et les « *grands partenaires spécialisés dans l'énergie, EDF Luminus ou Engie-Electrabel* » ne comportent aucune clause d'exclusivité susceptible de limiter la liberté d'association d'IDETA ou de sa filiale ELSA avec d'autres développeurs.

Les partenariats éoliens conclus publiquement à ce jour, et évoqués ci-avant, entre IDETA et EOLY, ENECO, CLEF ou encore IPALLE constituent des exemples concrets.

Face à la question « *On a effectivement, dans notre région, une coopérative qui travaille sur le développement d'éoliennes citoyennes. Visiblement, il y a blocage au niveau collaboration avec l'intercommunale.* », IDETA (ou sa filiale ELSA) confirme qu'elle est partenaire avec CLEF dans deux projets éoliens : à Leuze-Europe et à Celles-Molembaix.

Panneaux photovoltaïques

L'action de l'Agence en matière d'implantation de centrales photovoltaïques se limite, conformément aux orientations définies dans ses différents Plans stratégiques, à, d'une part, équiper ses propres bâtiments (11 installations pour 230 kWc au total) et, d'autre part, à **proposer** – dans la limite budgétaire visée dans le Plan stratégique 2014-2016 – aux communes associées signataires de la Convention des Maires, une solution de tiers investisseurs afin de les aider, si nécessaire et demandé, dans la mise en œuvre du Plan d'action lié à ladite Convention. Ce programme d'investissement est maintenant clôturé. Douze bâtiments communaux de huit communes associées ont ainsi été équipés, pour une puissance totale de 150 kWc.

Le contexte de ce programme, ainsi que sa portée limitée, ne peut en aucun cas être considéré comme une velléité de se substituer en la matière au marché privé. D'autant que ces installations ont toutes été réalisées en pleine crise du secteur photovoltaïque et qu'une des motivations de l'Agence était de travailler en « *contra-cyclique* » et de venir alimenter (modestement) les carnets de commande des installateurs dans une période critique.

¹ P.W. – C.R.I.C. N°73 (2016-2017) – Mardi 20 décembre 2016, pp. 48 & 49

Stations CNG

L'intérêt sociétal et environnemental du CNG n'est plus à démontrer. Dans son rapport publié en septembre 2012, la CWAPE relevait :

« Un premier obstacle au développement du CNG s'apparente au « problème de la poule et de l'œuf » : les consommateurs n'investiront pas dans des véhicules tant qu'un réseau de stations-services suffisamment étendu pour couvrir leurs besoins n'est pas mis en œuvre, tandis que les opérateurs ne se pressent pas pour investir dans un tel réseau en l'absence d'une masse critique suffisante de consommateurs permettant un minimum de rentabilité.

Une station-service représente un investissement d'environ 200 à 400 k€. Pour l'achat d'une voiture, il faut compter actuellement un supplément d'environ 2k€ par rapport à un modèle équivalent au diesel.

Partout en Europe où le CNG se développe, il a donc fallu recourir à une stratégie dirigée:

- 1) Les entreprises, publiques ou privées, disposant pour leur activité d'une flotte captive investissent dans un parc de véhicules au CNG et dans un poste de remplissage ;*
- 2) Les stations-service privées sont ensuite rendues accessibles au public ;*
- 3) Eventuellement, les collectivités locales complètent le réseau en investissant à leur tour dans l'une ou l'autre station ouverte au public, ou en apportant un soutien à l'investissement ;*
- 4) Une fois la pompe amorcée, les opérateurs privés complètent le réseau. »*

Le rôle des acteurs publics locaux y est donc reconnu comme essentiel. Le partenariat avec le privé semble également être une condition du succès. Ainsi, à l'heure où aucun investisseur privé ne voulait prendre le risque de se développer en Wallonie sans la garantie d'une flotte captive, IDETA, au sein de son partenariat ENORA, a pris l'initiative d'engager la Wallonie sur le chemin du CNG. Cette initiative commune entre des porteurs de projets privés et un développeur territorial représentait une première pour sortir de cette spirale négative d'inaction. Le fruit de ce partenariat initié en décembre 2013 a eu comme fruit l'ouverture de la première station CNG de Wallonie à Tournai en avril 2015.

Ici encore, l'implication de l'Agence est à considérer positivement par rapport au marché. D'autant qu'une des motivations d'IDETA en la matière était, par le développement volontariste d'un réseau de stations CNG en Belgique, mais dans l'ouest

de la Wallonie en particulier, de permettre l'accès à ce carburant propre et économique aux entreprises, opérateurs publics et citoyens de son territoire.

Crématorium

La création du crématorium au départ d'IDETA résulte de la volonté des communes associées. Elle s'inscrit dans les dispositions du décret wallon du 6 mars 2009 qui impose que les activités de crémation s'opèrent sous le contrôle d'un opérateur public. Le principe de subsidiarité en la matière est non pertinent.

Promotion immobilière (bureaux)

La mise en œuvre d'immeubles de bureaux par IDETA relève des dispositions du décret wallon du 11 mars 2004 relatifs aux infrastructures économiques. Selon celles-ci les intercommunales de développement économiques sont donc chargés de mettre en œuvre des infrastructures d'accueil pour entreprises innovantes et/ou débutantes, notamment sous la forme de « centres d'entreprises ». L'Agence est éligible à des subsides régionaux pour ce faire, considérant la mission d'intérêt général que la création que ce type d'investissement représente. Le principe de subsidiarité est non pertinent.

Bureau d'études

Le bureau d'études constitué au sein de l'Agence ne preste pas pour compte de tiers – hormis les filiales de l'Agence. Ce bureau d'études, d'une taille assez limitée par ailleurs, fait régulièrement appel à des prestataires extérieurs pour l'épauler : architectes, ingénieur en stabilité et techniques spéciales, bureau d'études hydrauliques, géomètres, coordinateurs sécurités, études géotechniques et de stabilité,... Le principe de subsidiarité par est non pertinent.

11. « Des chefs d'entreprise locaux de premier plan considèrent qu'il s'agit de concurrence, déloyale dans certains cas, puisque l'acteur public bénéficie d'argent public, de relais communaux puissants, et n'a pas les mêmes contraintes de rentabilité que le privé. »

A aucun moment des allégations de concurrence déloyale n'ont été émises à l'encontre d'IDETA. Au contraire, le rôle de l'Agence dans le développement économique de la région a déjà été souligné par les acteurs économiques locaux.

La démonstration faite plus haut montre que l'intervention d'IDETA s'inscrit dans un cadre et un contexte favorable au développement du marché et non dans une concurrence déloyale. Quant aux « relais communaux puissants » qui faciliteraient les

projets, on peut souligner, par exemple, que l'Agence n'est pas mieux lotie en matière de développement éolien que les promoteurs privés.

IDETA REpond AUX QUESTIONS:

1. Où sont les 21 M€ issus de la cession du secteur câblodistribution à Voo (et propriété des communes affiliées) ?

VALEUR DE L'ACTIF

Il convient tout d'abord de corriger le chiffre avancé et lié à la plus-value nette réalisée par le secteur cablo-distribution d'IDETA lors de la vente de l'actif dudit réseau à l'opérateur Voo. L'opération a effet permis de dégager une somme d'environ **29 M€**.

Sur la base de la décision des communes associées, cette plus-value a été conservée au sein d'IDETA afin de contribuer au financement de projets en énergies propres. C'est en ce sens que la **sa ELSA** a été capitalisée à hauteur de **20 M€** (capital entièrement libéré) en 2010, suite à une décision d'Assemblée générale (une décision de tous les conseils communaux concernés) et à l'approbation de la tutelle de la Région wallonne.

Le solde des **9 M€** a été conservé au sein d'IDETA en vue de permettre le financement – au départ d'IDETA d'autres projets énergétiques.

La lecture des éléments du Bilan de l'Agence révèle que cet argent reste bien inscrit dans les comptes d'IDETA. Au 31 décembre 2015, le total de l'Actif du secteur « Cablo » s'établissait à **33.006.311 €**.

Par ailleurs, le total de l'actif de la sa ELSA s'établit au 31 décembre 2016 à **20.587.168€** - à mettre en relation avec les 20.000.000 € capitalisés.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Le détail du programme d'investissement dans les énergies propres et durables, tant en IDETA qu'en ELSA, est contenu dans le Plan stratégique 2014-2016 (Volume 2 – pages 56 à 63) qui a été adopté par l'Assemblée générale de décembre 2013, après le processus légal d'information et de décision de tous les conseils communaux des communes associées.

A noter que, comme le prévoit les dispositions en matière de transparence des intercommunales, ce document est disponible sur internet (site web IDETA) depuis son adoption par l'Assemblée générale.

Le tableau ci-après reprend les éléments liés à ce programme d'investissement, actualisé à ce jour.

Projet	Budget inscrit dans le PS 14-16	Etat actuel	Budget actualisé
Parc éolien Windvision (Tourpes-Thumaide)	1,5 M€	Parc en fonctionnement	1,5 M€
Autres participations dans l'éolien	5 M€	2 M€ pour le projet Moulins Saint Roch (IPALLE) 2 M€ pour le projet W4W au travers IPFH 2 M€ pour le projet Celles-Molembaix (ENECO)	6 M€
Mini-PV pour tiers investisseurs	0,5 M€	Programme terminé : 103 k€	0,1 M€
Hydro-électricité WAPI (Dendre-Escaut)	1,7 M€	Projet abandonné suite à refus SOFICO	-
Réseau bornes de recharge VE	0,3 M€	Programme en cours de finalisation : 370 k€	0,4 M€
ELSA – Parc éolien de Leuze-Europe	7 M€	Parc en fonctionnement	7 M€
ELSA – Parcs éoliens de TO et Ghislenghien	18 M€	TO : constitution d'une SPV (e-NosVents avec EDF pour la totalité du développement) – travaux en cours : 10 M€ Ghislenghien : permis en recours – projet en attente – prise en compte de la perte de développement en ELSA = 360 k€ - Réserve de 4,64 M€	15 M€
ELSA – Développement Biométhanisation et chaleur (SIBIOM)	6,1 M€	Cogen Lutosa : chantier terminé en juillet 2016 – 0,5 M€ Usine de Leuze : demande de permis en cours – budget réservé = 4,5 M€	5 M€
ELSA – Développement Hydrolien (SGE)	2 M€	Projet en cours de finalisation – investissement de 1,8 M€	1,8 M€
ELSA – Développement CNG (ENORA)	1,1 M€	7 stations CNG en fonction – 2 en travaux : Investissement de 1,2 M€ transféré vers ENORA	1,2 M€
ELSA – Développement hydroélectricité (HéA)	1,3 M€	Développement en standby	0,1 M€
ELSA – Mini-PV TI	0,2 M€	Investissement réalisé	0,2 M€

Disponible Autres projets	0,3 M€	Disponible Autres projets	6,7 M€
TOTAL	45 M€		45 M€

2. Est-il normal que le sous-secteur « énergies durables » ne produise qu'un dividende de 550.000 €, soit moins de 10% du total qui est promis chaque année aux communes ?

1° Le montant de 550.000 € est celui qui figure dans le Plan stratégique 2017-2019 validé par les communes. Comme expliqué, ce montant de dividendes est à mettre en regard du fait que, aujourd'hui, seul deux projets (éoliens) significatifs sont en opération et produisent des revenus. Les autres projets sont soit en voie de construction, soit encore en voie de développement. Les profits attendus ne se matérialiseront donc pas significativement sur la période.

2° La valeur financière (si tant est que cela soit la seule à prendre en compte) qui retourne vers le territoire et les communes associées est cependant plus importante. En effet, à côté de ce montant de dividendes, il convient d'ajouter le montant versé par IDETA à NoTélé pour compte des communes (charge annuelle de 160.000 €), les produits indirects de la mise à disposition (gratuite) des installations de recharge pour véhicules électriques et CNG et l'électricité générée par les installations PV déployées par IDETA sur les bâtiments communaux. Ce dernier flux peut être estimé à 40.000 € par an. Le total des revenus vers le territoire générés par les activités énergies durables s'établit donc à **750.000 €** par an.

3° Enfin, à titre de comparaison, et vu la faiblesse des taux d'intérêt actuel, un capital placé en banque à terme (5 ans) génèrerait un revenu net d'environ 250.000 € par an. La plus-value pour le territoire est donc évidente.

3. Pourquoi ces dividendes sont-ils annoncés constants entre 2017 et 2019 alors que le nombre d'éoliennes fonctionnelles aura augmenté sur le même intervalle ?

Au vu des travaux en cours à Tournai-Ouest, de la mise en service de deux parcs éoliens en 2016 par W4W et de la perspective prochaine de la mise en œuvre des parcs éoliens portés en partenariat avec IPALLE et ENECO, de nouveaux revenus sont en effet attendus dans le court terme. Néanmoins, le temps que les disponibilités en trésorerie permettent un flux financier positif vers les actionnaires et que les profits soient

comptabilisés en IDETA, aucune augmentation des dividendes vers les communes n'est attendue avant 2020.

4. Quel est le niveau d'endettement consolidé d'IDETA ?

Le niveau d'endettement consolidé au 31/12/2015 d'IDETA figure à la page C2.2 des comptes annuels déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, soit :

Code 173	71.942.850 €
Code 42	5.092.707 €
TOTAL	77.035.557 €

De ce montant, il y a lieu de soustraire les emprunts contractés au titre de financement alternatif SOWAFINAL dont le remboursement incombe à la Région, soit un montant de 19.573.649 €. L'endettement NET est donc de 57.461.908 €.

Cette remarque est publiée chaque année dans les annexes des comptes annuels déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique (annexe C8).

5. Quel est d'ailleurs le solde de l'emprunt de 100 M € qu'elle a contracté en 2008 auprès de Dexia ? Comment expliquer le montant si élevé des charges financières actuelles au vu des taux bas ?

En 2008, un appel d'offre a été lancé pour le financement des dépenses extraordinaires 2008-2010 pour un montant de 108 millions €.

Ce marché a été attribué à la banque Belfius (ex-Dexia).

Sur ce marché de 108 millions €, seul un montant de 66 millions € a fait l'objet d'une consolidation.

Le solde sur cet emprunt est de 57.461.908 € au 31/12/2015.

En ce qui concerne le montant des charges financières qui figure dans les comptes annuels (code 650 page C3), soit 948.837 €, il peut paraître élevé en valeur absolue, mais comparé à l'endettement global de 77.035.557, cela représente un taux moyen de financement de 1,28%.

Précisons en outre que si l'on soustrait le coût de financement des emprunts SOWAFINAL dont la charge d'intérêts incombe à la Région (annexe C8 dans les comptes annuels), le taux moyen descend à 1,10%.

Pour une durée moyenne de 15 ans, ce taux est en dessous des valeurs actuelles du marché.

Rappelons également, que nous ne pouvons pas renégocier les taux fixes des crédits antérieurs comme peut le faire un particulier, sous peine de verser à la banque une indemnité correspondant à la charge réelle.

6. Comment expliquer qu'avec des moyens considérables (les fonds Feder, Interreg, Feader, les subsides d'équipement de parcs économiques, les cotisations, les contrats de service déjà noués avec les Communes), les seules mesures de redressement financier envisagées par l'intercommunale soient prises au détriment des finances communales ?

Il faut comparer ce qui est comparable. Le mode de fonctionnement d'Ideta distingue deux types de secteurs cloisonnés:

- les secteurs producteurs de dividendes destinés aux communes au départ des participations et de la production d'énergie renouvelable. Ils produiront chaque année 6 millions d'euros de dividendes redistribués aux communes au prorata de leur participation respectives.
- Les secteurs opérationnels (développement, services aux communes, crématorium et parcs naturels) qui doivent être à l'équilibre.

Concernant les secteurs opérationnels, il faut souligner que les subsides régionaux ou européens que nous obtenons ne couvrent qu'une partie du coût réel des projets que nous portons. En effet, les subsides nécessitent quasi toujours une part de fonds propres qui varie de 10 à 80%. Il convient aussi de souligner que les taux de subsidiation ne cessent de diminuer depuis un certain nombre d'années déjà. Enfin, certaines dépenses ne sont pas du tout subsidiées. Cela explique la part croissante de fonds propres que l'Agence doit consacrer à la mise en œuvre des projets.

Il ne faut pas non plus sous-estimer la croissance continue du coût des projets. Les contraintes administratives, légales, procédurales, environnementales et qualitatives sont sans cesse croissantes et ont un effet sensible sur les coûts. Cette augmentation des coûts n'est malheureusement pas totalement absorbée par les subsides perçus.

Traditionnellement le secteur développement prenait en compte la quasi totalité des charges, sur base des marges réalisées lors de la vente de terrains industriels. La diminution des ventes et la réduction des marges ont conduit ce secteur à devenir structurellement négatif. Dans les 3 ans du plan stratégique précédent nous avons utilisé les réserves constituées au début des années 2000 ainsi qu'une réduction significative des effectifs (85 personnes en 2012, 75 en 2016) afin de ne pas faire appel au financement communal ! Les orientations du nouveau plan stratégique font appel à la réduction des investissements, à la compression de la masse salariale ainsi qu'à l'augmentation des cotisations communales qui n'avaient quasiment pas évolué depuis

2000. Le personnel d'Ideta contribue donc aussi de manière conséquente à l'effort commun.

7. Quel est le pouvoir de contrôle des communes sur ces filiales privées ?

Le premier contrôle des communes est celui de l'**opportunité stratégique**. L'action des filiales privées – comme d'ailleurs celle de l'Agence – s'inscrit dans le cadre statutaire des objectifs donnés lors de la création du sous-secteur « Energie durable » et de la sa ELSA, ainsi que dans les dispositions contenues dans les différents Plans stratégiques. A cet égard, le plan d'action défini dans le Plan stratégique 2014-2016 est essentiel car il a permis de valider les orientations technologiques du mixte énergétique proposé et les budgets d'investissement à consacrer par filiale.

Le second contrôle s'opère au niveau de la gestion opérationnelle et de la mise en œuvre des orientations retenues. L'organe central de ce contrôle est le Conseil d'administration de la sa ELSA composé d'une majorité de mandataires communaux (5/9) qui valide **préalablement** toute libération de fonds vers les sous-filiales sur la base notamment de plans financiers. Les représentants techniques d'ELSA dans les sous-filiales opèrent également un reporting très régulier vers le CA d'ELSA.

Un troisième contrôle s'opère au niveau du CA d'IDETA. A l'initiative du management d'ELSA ou à la demande d'un administrateur IDETA, tout point relatif à une sous-filiale peut être porté à l'ordre du jour. Cela a notamment été le cas à plusieurs reprises pour le projet d'usine de biométhanisation porté par SIBIOM. Par ailleurs, tous les membres du CA IDETA sont invités à participer chaque année à l'assemblée générale d'ELSA lors de laquelle sont présentés les comptes et le rapport d'activité de la société mais aussi ceux de ses filiales.

Enfin, à noter que pour chacune des quatre filiales évoquées (SIBIOM, ENORA, SGE et e-NosVents) qui impliquent un partenariat avec des tiers, les pouvoirs de gestion quotidienne sont dévolus à un Directeur d'IDETA, sans indemnité ni rémunération quelconque. Par ailleurs, la comptabilité et la documentation administrative sont tenues par des membres du personnel de l'Agence.

8. Qu'est devenue HéA ?

Le CA d'ELSA a décidé en octobre 2014 de suspendre les prospections menées par cette société au vu des évolutions négatives dans le contexte du développement des projets hydroélectriques VLH en France. L'activité de la société Héa est donc restée faible en

2015 et 2016, avec un seul permis toujours en cours d'instruction pour le projet Saint-Astier.

9. Le rôle d'une intercommunale de développement n'est-il pas de favoriser l'éclosion de start-up innovantes et d'encadrer l'expansion et l'adaptation d'entreprises existantes ?

Outre les informations reprises dans le plan stratégique 2017-2019 en termes d'animation économique et de soutien aux start-ups innovantes, l'activité 2016 se concrétise par :

- 49 porteurs de projet et/ou sociétés start-ups accompagnées ;
- 60 sociétés en développement ayant bénéficié d'un plan d'action ;
- 17 ateliers start-ups et de développement ayant été fréquentés par 339 participants.

Par ailleurs, 2017 se caractérise par une activité tout aussi soutenue avec notamment :

- Plus de 15 ateliers sur le premier trimestre ;
- 1 Nest In en collaboration avec le Hub qui a recueilli l'inscription de 56 porteurs de projet .

Au niveau de l'accompagnement d'entreprises, tant en création qu'en développement, une soixantaine d'entreprises bénéficient du soutien des business développeurs de l'agence.

Contact Presse

Anne-Marie Goemaere
Chargée de Communication

goemaere@ideta.be

T + 32 479 81 72 39